

Motions

M. Murphy: Je suis heureux qu'un représentant de notre caucus ait proposé cette motion et aussi de l'avoir appuyée. Dans ma propre circonscription de Churchill et dans les circonscriptions voisines, comme Interlake et Provencher, la question des ports pour petits bateaux a une très grande importance pour les pêcheurs. Il s'agit de ceux qui font la pêche en eau douce. Pendant trop longtemps, le gouvernement fédéral ne s'est pas occupé d'eux. Pourtant, beaucoup des ports dont ils se servent relèvent de la compétence fédérale.

● (1140)

Dans le passé, le gouvernement fédéral avait très lentement construit des ports dans les localités et les régions où les pêcheurs en avaient besoin pour vivre. Pendant les deux derniers mois, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs de ces régions et de constater qu'au cours des dernières années—et je n'en blâme pas seulement le présent gouvernement conservateur—l'entretien de ces ports a été lamentable. Nous avons des ports dangereux, des ports qui font peser une menace non seulement sur le gagne-pain des pêcheurs, mais sur leur vie.

Je voudrais entendre le député qui a présenté la motion parler de la pêche en eau douce aussi éloquemment qu'il l'a fait de la pêche sur la côte ouest, à titre de représentant de notre parti au comité des pêches. Je voudrais l'entendre m'assurer, assurer à la Chambre et aux Canadiens, que les politiques sont établies pour tout le monde et qu'elles ont pour objet d'assurer la sécurité et l'efficacité de tous les petits ports fédéraux du Canada.

M. Skelly: Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'examiner un autre aspect de la question, qui montre à quel point l'infrastructure fédérale dans le domaine des ports pour petits bateaux est étendue et diverse.

Le député de Churchill (M. Murphy) a parlé de la nécessité d'améliorer les installations portuaires manitobaines de pêche en eau douce. Nous sommes bien sûr disposés à travailler énergiquement en vue d'assurer la construction des ports nécessaires et de veiller à leur sécurité. Nous voudrions également tenir compte de la pêche dans les principaux lacs et cours d'eau des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral doit participer à l'exploitation de ces ressources, aider les localités qui en dépendent et renforcer leur économie locale.

Il est presque impossible pour des ports de pêche en eau douce, comme ceux du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et de la région des Grands Lacs, de tirer pleinement parti des ressources existantes.

Mon parti est déterminé à développer ces ports et à les rendre plus sûrs grâce à des améliorations régulières. Quant aux décisions sur l'emplacement des nouveaux ports, comme je viens de le dire, elles devraient relever d'un groupe consultatif représentant les localités et les usagers des ports. Qu'il s'agisse des régions de pêche en eau douce ou des régions de l'Atlantique, du Saint-Laurent ou de la baie de James, il devrait y avoir des comités consultatifs qui examinent la situation des ports pour petites embarcations et décident de la répartition

des budgets de création de nouveaux ports et de réfection des ports existants.

Toute cette question serait ainsi retirée de l'arène politique. Les responsables des ports pour petits bateaux feraient rapport à ceux qui dépendent d'eux et aux groupes d'usagers. Ces derniers conseilleraient les responsables et le ministre sur l'affectation des fonds. Le ministre ne pourrait plus les distribuer en fonction de l'affiliation politique ou des pressions de certains députés. Le grand problème de ces ports, c'est qu'ils ont souvent été l'enjeu de manoeuvres politiques au lieu de s'inscrire dans le cadre d'un système rationnel et cohérent.

M. Suluk: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période prévue pour les questions et les commentaires est terminée. La parole est au député de South West Nova (M. Comeau).

M. Gérald Comeau (South West Nova): Madame la présidente, je suis très heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui. J'ai écouté le député qui m'a précédé et qui a auparavant démontré son intérêt pour les questions liées aux pêches. Il est intéressant de souligner qu'il a été très cynique envers les agents des ports pour petits bateaux qui, dans le passé, ne se préoccupaient que d'avoir un bon leadership et de bons plans. Il a été très cynique envers des agents dévoués.

Il a également mentionné, comme l'a fait le comité, la nécessité d'adopter un nouveau plan de gestion des ports pour petits bateaux. Le comité s'est réuni régulièrement pendant un certain nombre de mois. Il a reçu des mémoires et a tenu de nombreuses discussions sur les ports pour petits bateaux. Le 19 juin, il a présenté un rapport à la Chambre faisant état de nos préoccupations devant la situation des ports pour petits bateaux.

Le 29 juin, le ministre des Pêches et des Océans (M. Sidon) a annoncé un programme. Le ministre a accompli un travail remarquable dans la courte période du 19 au 29 juin. J'en reparlerai plus longuement plus tard.

Le député qui a parlé avant moi devrait être très heureux du programme annoncé le 29 juin mais il ne s'est guère embarassé de détails. Il a préféré insister sur les anciens plans de gestion et le reste. S'il avait lu le document, il serait probablement très étonné et très heureux de la mesure prise par le gouvernement.

L'industrie canadienne de la pêche a changé radicalement de visage depuis quelques années. Les navires sont maintenant grands, efficaces, modernes et coûteux. Certains valent des centaines de milliers de dollars. On ne peut plus faire attendre un navire dans un port jusqu'à ce que la marée monte. Autrefois, c'est ce que l'on faisait mais, aujourd'hui, les navires de pêches doivent pouvoir sortir en mer en tout temps, sans avoir à attendre les marées.